

Rapport, présenté par Couthon au nom du comité de salut public,
sur la conspiration ourdie de l'étranger, en annexe de la séance du
25 ventôse an II (15 mars 1794)

Georges Auguste Couthon

Citer ce document / Cite this document :

Couthon Georges Auguste. Rapport, présenté par Couthon au nom du comité de salut public, sur la conspiration ourdie de l'étranger, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 512-513;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31168_t1_0512_0000_1

Fichier pdf généré le 22/01/2023

PIÈCES ANNEXES

I

[Rapport de Couthon, fait au nom du Comité de salut public] (1)

« Citoyens,

Le Comité de salut public vous a dénoncé une nouvelle conspiration de l'étranger, dont le but étoit de noyer la liberté dans le sang même des patriotes. La Convention nationale, le Comité de salut public, les Jacobins devoient être immolés dans le même instant. Les scélérats que les tyrans de l'Europe mettoient en action, devoient trouver parmi eux un régent et un conseil de régence ; et c'étoit par de tels brigands que la France devoit être gouvernée.

Le rapport que le Comité de salut public vous a déjà fait par l'organe de Saint-Just, n'a laissé aucun doute dans les esprits sur l'existence de ce complot terrible. La seule chose qui ait pu étonner, c'est le nom de certains des conjurés, qui sembloient avoir obtenu dans l'opinion quelque confiance par leur perfide adresse à cacher leurs projets parricides, sous le masque de la popularité et des apparences du patriotisme le plus inquiet et le plus ardent.

Mais que tout étonnement cesse. Il est dans la nature des choses, qu'une révolution neuve et aussi complète que la nôtre, ne s'opère pas sans de grandes et longues convulsions, sans des événements extraordinaires, sans que la perversité des hommes intéressés au maintien d'un gouvernement corrompue par essence, qui a gâté les générations de quatorze siècles, et qui a pour appui et pour complices tous les autres gouvernements vicieux et tyranniques de l'Europe, sans que cette perversité d'habitude ne soit épuisée, et que la société monarchienne ne soit totalement épurée. Oh ! que les hommes sont insensés ! Que leur faut-il donc tant pour vivre et pour être heureux ? Quelques onces d'une substance nourricière par jour, le plaisir de faire le bien, et le témoignage d'une bonne conscience, voilà tout ; avec cela l'on existe, et l'on meurt sans remords et sans crainte. Mais la frugalité et les mœurs, qui ne sont que des ridicules dans les monarchies, et qui forment les principales vertus des républiques, ne sont pas encore assez à l'ordre du jour parmi nous, parce que nous conservons encore beaucoup trop d'amis de l'ancien ordre des choses. Vou-lons-nous arriver au vrai bonheur, à la frugalité, et aux mœurs de l'âge d'or ? Bannissons sans miséricorde de notre société régénérée tout ce qui tient, par quelques liens que ce soit, au gouvernement des passions et des vices.

Ce que j'ai à vous dire sur la conspiration nouvelle, c'est que le comité la voit se développer, que les preuves de son existence lui arrivent en foule de toutes parts, qu'il en tient tous les fils, qu'il en embrasse toutes les ramifications. Les scélérats, qui avoient résolu de perdre la liberté par la dissolution de la Con-

vention nationale et l'assassinat des patriotes, agissent encore dans l'ombre ; leurs complices se remuent, ils travaillent sourdement l'opinion, ils cherchent à égarer, à irriter les esprits, à produire des mouvements. Mais on les observe, tout est prévu, tous les moyens sont pris ; les Comités de salut public et de sûreté générale, forts de la confiance du peuple et de celle de la Convention, ont déjà frappé, et frapperont encore tous les traîtres et tous les fripons. Il est temps que la morale publique s'épure, que la justice et la vertu soient à l'ordre du jour. Les conspirateurs ont beau se masquer, ils seront découverts ; nous avons pour nous le tact du patriotisme, et l'instinct de la probité ; nous périrons tous, oui, tous, plutôt que de souffrir que le peuple qui veut la liberté, qui chérit la vertu, qui la porte dans son sein, soit gouverné par la tyrannie ou par le crime. Peuple ! tu as placé ta confiance dans la Convention nationale, et dans ses Comités de salut public et de sûreté générale ; ils la mériteront, ils braveront tout, et du milieu des orages les plus terribles, ils sauront garantir le vaisseau de l'Etat et sauver la patrie.

Je vais faire part à la Convention nationale de deux lettres interceptées, écrites de Paris par un étranger à une Excellence qui tient un des premiers rangs à la cour d'un des rois de l'Europe.

Mais auparavant je dois rapporter un fait qui prouvera qu'effectivement la conspiration qui a été sur le point d'éclater, étoit le résultat de la politique infernale de l'étranger.

L'agent de la République en Suisse mande au Comité de salut public, que depuis plus de huit jours les émigrés annonçoient hautement qu'avant la fin de cette décade, il y auroit des massacres à Paris, que la Convention seroit dissoute, et que les puissances coalisées pourroient enfin traiter avec un régent.

Voici maintenant le contenu des deux lettres : elles portent en substance que, d'un côté le comité de salut public et les Jacobins, guidés par Robespierre, font ce qu'ils peuvent pour l'investir de la confiance publique ; que ce parti veut le gouvernement révolutionnaire avec une marche mesurée et sage. Que, d'un autre côté, Hébert et Vincent, à la tête des Cordeliers, ont jeté le gant aux Jacobins ; qu'ils accaparent l'opinion ; qu'ils cherchent à dépopulariser Robespierre ; que Vincent a insisté pour l'organisation du conseil exécutif, selon le mode prescrit par la constitution ; qu'il a traité les députés avec morgue ; que Danton ne s'est point encore prononcé ; que les deux partis veulent en venir aux prises ; que le Comité de salut public, ainsi inquiet, ne peut pas s'occuper des opérations de la campagne prochaine, etc.

Ainsi donc, l'étranger savoit, avant nous, qu'il existoit un parti prétendu révolutionnaire, opposé secrètement à la marche du gouvernement, un système d'avilissement et de dissolution de la représentation nationale. Il savoit, avant nous, que ce parti ennemi devoit livrer assaut au comité de salut public. Voilà bien le fond du projet : on ne disoit pas tout par prudence, mais on en disoit assez.

Tels sont, citoyens, les nouveaux détails que les comités de salut public et de sûreté générale m'ont chargé de vous communiquer.

Je termine ici mes observations, en rappelant

(1) Bⁱⁿ, 26 vent., 1^{re} col. A comparer avec le texte des journaux, reproduit ci-dessus, n° 81. Il semble bien que ce rapport ait été rédigé avant la séance et que Couthon ne l'ait pas intégralement suivi.

à la Convention nationale que ses Comités veillent sans cesse ; qu'ils sont à la piste de tous les ennemis de la liberté ; qu'ils ne se reposent que lorsque les ennemis seront tous exterminés, et que la paix publique sera assurée.

II

[La S^{ts} popul. de Parly, à la Conv. Parly, 12 vent. II] (1)

« Législateurs,

La Société populaire montagnarde de Parly, canton de Toucy, district d'Auxerre, vous adresse un arrêté qu'elle a pris à l'occasion de l'acte de naissance de la fille d'un des membres de la société. Cette fille a été nommée *Vertu Constante* : la Société a pensé que ces noms pourroient avoir la plus heureuse influence sur l'existence morale de cet enfant, en ce que ceux qui seront chargés de son éducation, pourront lui faire sentir l'obligation qu'ils lui imposent d'être *toujours vertueuse* et qu'on ne pourra lui rendre cette obligation encore plus étroite par la crainte de perdre des noms si beaux dans le cas où elle les démentiroit par sa conduite. Aucun acte ne pouvant être indifférent, dès qu'il peut concourir à former de vrais républicains, la Société populaire de Parly, Citoyens représentans, désireroit que le Comité d'instruction publique portât l'attention de la Convention sur l'utilité qu'il y auroit pour les mœurs républicaines de ne donner aux enfans que des prénoms qui les rappelleroient aux vertus sociales et feroient oublier ceux que la superstition et la tyrannie sacerdotale ont en quelque sorte naturalisés dans les campagnes.

La Société vous apprend d'ailleurs avec plaisir, Législateurs, que depuis l'arrêté qu'elle vous transmet, la raison et la philosophie ont fait des progrès rapides dans nos villages : les prêtres désespérant de pouvoir allumer parmi nous les torches de la guerre civile, viennent de déguerpir, l'air que nous respirons et qu'infectait leur soufle impur, se purifie. Le peuple ne croit plus que Dieu soit tel que les prêtres le lui représentoient ; le tems le plus favorable aux biens de la terre et les plus riantes espérances démentent les impostures de ces scélérats qui cherchoient à faire croire que tous les élémens alloient s'armer en leur faveur et que la vengeance du ciel alloit tomber sur tous ceux qui abandonneroient le culte catholique, et les égoïstes et les fanatiseurs, la rage dans le cœur et un sourire forcé sur les lèvres, viennent enfin dans nos décades, crier avec les sans-culottes, *Vive la République, Vive la Montagne, Périssent tous les conspirateurs.*

PHILIPPE (présid.), Barra GÉRARD (secrét.).

[Extrait des délibérations de la S^{ts} popul., 21 pluv. II]

Le Président a rendu compte à la Société qu'il a été invité le jour de hier par le frère Jean Georges, maçon, à être témoin avec l'épouse du frère Lechin de l'acte de naissance de la fille dont la femme de lui, dit Georges

étoit accouchée la nuit précédente : que s'étant en conséquence rendu à la chambre de la commune sur les sept heures du soir avec la dite Lechin et plusieurs membres de la Société populaire, les prénoms de *Vertu Constante* auroient été donnés à l'enfant, qu'après avoir ainsi rempli le vœu de la loi, le père paroisoit décidé à ne point faire présenter son enfant à l'église catholique pour le baptiser ; mais le président de la Société instruit que la mère dudit enfant, moins à la hauteur que son mari, vouloit absolument qu'il fut baptisé, et craignant que s'il ne l'étoit pas, cela n'occasionnât du trouble dans le ménage, et que les malveillans ne profitassent de cette circonstance et ne redoublassent les efforts qu'ils font journellement pour rendre la société odieuse aux crédules habitans des campagnes qu'ils fanatisent, sous le prétexte captieux de conserver leur religion et de la liberté des cultes, le président de la société a lui-même conseillé au père de ne point brusquer l'opinion et de sacrifier à la tranquillité de sa femme et de la commune, la répugnance qu'il avait de paroître suivre d'autre culte que celui de la raison : cédant à ces considérations, le père a fait porter son enfant à l'église et un citoyen et une citoyenne pris hors du sein de la société, ont été appelés pour parrain et marraine, les témoins qui avoient assisté à l'acte s'étant retirés et n'étant point entrés dans l'église, non plus que le père.

Après la cérémonie du baptême, le parrain et la marraine ont rapporté que lorsqu'il a été question de nommer l'enfant, ayant répété les prénoms de *vertu constante* qui lui avoient été donnés dans l'acte de naissance, le prêtre avoit observé qu'on pouvoit donner à la chambre de la communauté le nom que l'on jugeoit à propos, mais que pour le baptême il falloit un nom de saint et avoit voulu exiger qu'on donnât d'autres noms à l'enfant, à quoi le parrain et marraine se seroient refusés.

La Société après avoir entendu le compte rendu par son président, arrête qu'il sera établi au procès-verbal et que copie en sera adressée au comité d'instruction publique de la Convention nationale avec des observations sur l'influence qui pourroient avoir sur l'existence morale des enfans, des prénoms qui les rappelleroient aux vertus sociales.

Barra GÉRARD (secrét.).

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

III

[Le c^o Maréchal, à la Conv. Regniéville, 27 pluv. II] (2).

« Tout homme doit servir sa patrie : je ne vois, quant au mode d'existence de différence entre l'homme dangereux et l'être inutile. Le glaive atteint le premier ; le second n'est pas fait pour le sol de la liberté. L'instruction est donc le canal essentiel d'où doivent couler le bonheur et la gloire de l'Empire françois. Mais il est

(1) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Cordier.

(2) F¹⁷ 1009^c, pl. 2, p. 2266.

(1) F¹⁷ 1009^c, pl. 2, p. 2265.